



Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario

Soumissions de rapports sur les pratiques d'inscription équitables 2022

Chaque année, le commissaire à l'équité de l'Ontario demande aux ordres de réglementation de fournir leurs rapports sur les pratiques d'inscription équitables (PIÉ). Le rapport a été créé comme requis dans les documents suivants :

- *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire (LAEPRMAO) art. 20 et paragraphe 23 (1), pour les professions réglementées nommées à l'annexe 1 de la LAEPRMAO*
- *Code des professions de la santé énoncé à l'annexe 2 de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR), alinéas 22.7 (1) et 22.9 (1), pour les ordres de la santé*

L'objectif du rapport sur les PIÉ est le suivant :

- Recueillir des données et des renseignements sur les organismes de réglementation individuels;
- Comprendre comment un organisme de réglementation a mis en œuvre des pratiques d'inscription équitables au cours de la période de déclaration;
- Faciliter la supervision de la conformité.

La supervision de la conformité exige, entre autres, la série de fonctions et d'activités suivantes :

- Surveillance
- Évaluation
- Atténuation ou application
- Éducation et promotion
- Rapport sur les progrès accomplis



La première moitié du rapport sur les pratiques d'inscription équitables est destinée à recueillir des renseignements qualitatifs pour mettre en évidence les améliorations apportées par un organisme de réglementation pour améliorer les pratiques d'inscription équitables d'année en année. La seconde moitié consiste à recueillir des données quantitatives afin de discerner les changements et les tendances statistiques liés aux membres d'un organisme de réglementation, aux volumes de demandes, aux résultats en matière de permis ou de certification et aux appels d'année en année.

1. Veuillez indiquer quel organisme de réglementation vous êtes et votre principal point de contact, si nous avons besoin d'un suivi.

Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario
John Tzountzouris, MA, BSc, BHA, TLM, GSP
Registraire et PDG
jtzountzouris@cmlto.com

Section 1

Au cours de la période visée par le rapport (du 1er janvier au 31 décembre 2022), veuillez indiquer si votre organisation a apporté des changements dans les domaines suivants ayant une incidence sur vos processus d'inscription en cliquant sur chacune des cases appropriées ci-dessous.

2. Exigences en matière d'inscription par l'entremise d'un règlement, d'un règlement administratif ou d'une politique.

Non

3. Évaluation des qualifications



Non

4. Délais d'inscription, de décisions et/ou de réponses

Non

5. Frais d'inscription et d'évaluation

Non

6. Ressources pour les candidats

Oui

Description du changement/de l'amélioration qui aurait un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable : Une vidéo axée sur le partage d'informations sur le registre public a été publiée sur le site Web de l'OTLMO. Le comité d'inscription de l'OTLMO a examiné et approuvé les politiques relatives aux exigences en matière de maîtrise de la langue, à l'attestation de compétence et aux cours de perfectionnement. La ligne directrice sur la soumission des documents de l'OTLMO a également été mise à jour. Toutes les politiques et lignes directrices ont été rendues disponibles en français et en anglais et diffusées sur le site Web de l'OTLMO.

7. Changements au processus interne d'examen ou d'appel

Non

8. Accès des candidats à leurs dossiers

Non



9. Accords de reconnaissance mutuelle

Non

10. Formation et ressources pour le personnel concernant l'inscription

Oui

Description du changement/de l'amélioration qui aurait un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable :

- L'orientation annuelle des membres du comité d'inscription comprenait :
 - Le cadre législatif du comité,
 - Une introduction aux processus d'évaluation des acquis et d'examen de certification de la Société canadienne de science de laboratoire médical,
 - Une introduction au Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario,
- Le comité d'inscription a reçu une orientation sur l'examen des cas du comité d'inscription pour s'assurer qu'ils peuvent prendre des décisions objectives et équitables. Les membres du comité d'inscription ont également été initiés à la deuxième partie des concepts et des cadres de prise de décisions fondés sur les risques en 2022 (suite de l'orientation en 2021). Les concepts et les cadres provisoires ont intégré les meilleures pratiques du modèle de réglementation approprié du Royaume-Uni. Les cadres fondés sur les risques doivent être utilisés par le comité d'inscription lors de l'évaluation des dossiers de demande afin d'assurer un processus décisionnel juste et cohérent.
- Le personnel a suivi l'orientation annuelle de l'OTLMO, y compris l'examen du manuel des ressources humaines. De plus, le matériel de formation du département a été mis à jour pour appuyer l'intégration des nouveaux membres du personnel.



11. Relation avec le(s) tiers fournisseur(s) de services

Non

12. Agrément des programmes éducatifs

Non

13. Améliorations technologiques ou numériques

Non

14. Politiques et pratiques de lutte contre le racisme et d'inclusion

Oui.

Description du changement/de l'amélioration qui aurait un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable : Pour aborder efficacement les complexités de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la justice, le Conseil de l'OTLMO s'est engagé à poursuivre le dialogue et à adopter une approche mesurée et itérative. En 2022, cette approche comprenait une autoévaluation des points de vue des membres du Conseil sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la justice. Le plan d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice du Conseil a été publié sur le site Web de l'OTLMO en décembre 2022. Le plan comprend un ensemble de principes du Conseil et détaille son approche pour mettre à jour diverses ressources et processus, y compris les politiques, les pratiques de recrutement et de gouvernance de l'Ordre, et la surveillance du rendement du registraire et PDG dans ces domaines.



15. Structure organisationnelle

Oui

Description du changement/de l'amélioration qui aurait un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable : Un nouveau coordonnateur des communications, un coordonnateur de l'assurance de la qualité et un coordonnateur des services ministériels ont été embauchés et ont reçu une orientation en 2022. De plus, un membre du personnel existant a changé de rôle de spécialiste principal, Assurance de la qualité, à directeur principal, Programmes de réglementation, ce qui comprend la supervision du service d'inscription.

16. Plans d'urgence ou de continuité des opérations

Oui

Description du changement/de l'amélioration qui aurait un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable : Le Conseil de l'OTLMO a approuvé une politique axée sur la planification de la relève de la haute direction afin de s'assurer que les activités de l'Ordre, y compris l'examen des demandes, se poursuivraient si le registraire n'était plus disponible à court ou à long terme.

17. Exigences en matière de documentation pour l'inscription

Oui

Description du changement/de l'amélioration qui aurait un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable : En novembre 2022, le comité d'inscription a mis à jour la Politique 03 du comité d'inscription : exigences en matière de maîtrise de la langue, afin d'accepter diverses options permettant aux candidats de démontrer une maîtrise raisonnable du français ou de l'anglais.



18. Test de maîtrise de l'anglais/du français

Oui

Description du changement/de l'amélioration qui aurait un impact sur les résultats en matière d'inscription équitable : À compter de novembre 2022, les candidats formés à l'étranger peuvent démontrer leur maîtrise de la langue de différentes manières en fonction des options fournies dans la politique 03 mise à jour du comité d'inscription : exigences en matière de maîtrise de la langue. Les tests de compétence linguistique acceptés ont été mis à jour pour s'harmoniser avec ceux énumérés dans la Loi sur Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). L'OTLMO a également examiné la recherche sur la maîtrise de la langue de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM) pour s'assurer que d'autres tests, résultats et moyens acceptés pour démontrer la maîtrise correspondent aux besoins du secteur des sciences de laboratoire médical.

19. Section 2 – S'il y a lieu, veuillez énumérer les trois principales réalisations de votre organisation au cours de la période de déclaration en ce qui concerne les pratiques d'inscription équitables.

- i. Mise à jour majeure de l'exigence de maîtrise de la langue, qui permet aux candidats formés à l'étranger et aux candidats ayant une formation non accréditée de démontrer une maîtrise raisonnable de l'anglais ou du français de quatre façons différentes.
- ii. Mise en œuvre de cadres de prise de décision fondés sur les risques, basés sur les principes du Royaume-Uni pour la réglementation appropriée, que le comité d'inscription peut utiliser lors des délibérations sur les cas.
- iii. Création d'une politique et d'un processus d'examen des demandes de mobilité de la main-d'œuvre qui font état de problèmes de conduite professionnelle antérieurs ou en cours. La politique informe



explicitement ceux qui demandent une attestation de compétences quels renseignements seront inclus et envoyés à un autre organisme de réglementation. De plus, il fournit des détails sur la façon et le moment où l'OTLMO peut partager des renseignements avec d'autres organismes de réglementation.

20. Section 3 – Le cas échéant, veuillez énumérer les trois principaux risques qui ont eu un impact sur la capacité de votre organisation à obtenir de meilleurs résultats en matière d'inscription pour les candidats au cours de la période de déclaration. Veuillez également indiquer les mesures que vous avez prises pour atténuer les impacts de ces risques.

- i. Traduction en français : Il est important pour l'Ordre que le public, les candidats et les inscrits aient accès à des services en français sur demande. L'Ordre continue de créer et de publier des renseignements accessibles au public en français. En 2022, l'Ordre a terminé tous les projets de traduction prévus. L'Ordre continue d'adopter une approche mesurée et significative dans la traduction des documents, des ressources, etc. existants et nouvellement créés.
- ii. Il a été noté que l'OTLMO n'avait pas de politique existante qui décrivait le processus de dispense des frais. Cela comprenait la façon dont les demandes de report de frais ou d'exemptions sont traitées par l'Ordre. En 2023, le comité d'inscription a approuvé une politique de frais qui comprend des informations relatives à la dispense des frais. De plus, le personnel examine les façons de recueillir le statut racial ou ethnique des candidats, y compris le statut d'Indien, afin que l'Ordre puisse dispenser les frais applicables en conséquence.
- iii. L'Ordre continue d'améliorer ses délais d'exécution, notamment en ayant mis à jour les processus internes d'enregistrement et de surveillance de la réception des demandes. De plus, un nouveau processus a été mis en œuvre en 2023 pour inclure un avis proactif par courriel aux candidats lorsque des documents sont reçus et des détails sur ceux qui sont en suspens. De plus, en 2023, l'Ordre mettra en œuvre une vérification interne annuelle et un examen de ses demandes afin de déterminer les améliorations à apporter en 2024.



21. Section 4 – Pensez-vous avoir des exigences en matière d'expérience canadienne (EEC)? Si oui, veuillez décrire les compétences du candidat que vous cherchez à développer par l'entremise de cette exigence dans la boîte de commentaires ci-dessous.

EEC : expérience de travail ou formation expérientielle obtenue au Canada.

Non. L'OTLMO n'a pas d'exigences en matière d'expérience canadienne pour l'inscription.

22. Section quantitative

Les renseignements quantitatifs suivants sont recueillis dans le but de discerner les changements et les tendances statistiques liés à l'adhésion d'un organisme de réglementation, aux volumes de demandes, aux résultats de l'autorisation d'exercer et de la certification et aux appels d'une année à l'autre.

Langues

Indiquez les langues dans lesquelles vous mettez à disposition les documents de demande et les renseignements concernant le processus d'inscription.

Anglais
Français

Commentaire : Les ressources en français comprennent des renseignements généraux sur la demande, des lignes directrices sur les documents à l'appui et des politiques du comité d'inscription accessibles au public. L'OTLMO étudie actuellement les moyens de traduire en français d'autres ressources relatives à l'inscription.



23. Données sur les membres Données démographiques

Au 31 décembre 2022, veuillez indiquer le nombre de membres dans chaque catégorie de genre indiquée ci-dessous et le nombre total de membres.

Nombre total de personnes de sexe masculin	1 469
Nombre total de personnes de sexe féminin	5 428
Nombre total de personnes non binaires	-
Genre non communiqué	25
Total global	6 922

24. En ce qui concerne vos membres Recueillez-vous des données fondées sur la race?

Non

25. Collectez-vous d'autres données identitaires ou démographiques?

Oui

Veuillez préciser : Âge/date de naissance, titre, adresse, circonscription électorale, sexe, citoyenneté, langue préférée, langues parlées secondaires et tertiaires, pays d'éducation ou de formation initiale, antécédents de travail



26. Prévoyez-vous de recueillir des données fondées sur la race à l'avenir?

Non

Commentaire : Le personnel fait des recherches sur la collecte de données fondées sur la race dans le cadre d'un projet de refonte de l'application.

27. Données sur la catégorie de permis ou de certificat

Au 31 décembre de l'année de déclaration, veuillez indiquer le nombre de membres dans chaque classe ou catégorie de permis, selon le cas.

Pratique complète/indépendante	6 372
Permis/certificat provisoire/limité	0
Permis/Certificat d'urgence	0
Toutes les autres catégories	550
Total	6 922

28. Endroit où les membres ont été initialement formés

Au 31 décembre de l'année de déclaration, veuillez indiquer le type d'adhésion et le nombre total de membres inscrits pour chaque catégorie énumérée ci-dessous



Ontario	5 086
Autres provinces et territoires canadiens	431
États-Unis	30
Autres pays	1 105
Multiples endroits ou endroit non indiqué	270
Total	6 922

29. Veuillez indiquer le nombre total de membres inscrits pour les 12 principaux pays ou endroits internationaux où ces personnes ont obtenu leur formation initiale dans la profession ou le métier.

1. Philippines	398
2. Inde	289
3. Iran	62
4. Chine	31
5. Nigeria	31
6. États-Unis	30
7. Pakistan	28
8. Hong Kong	23
9. Égypte	19
10. Royaume-Uni	16
11. Jamaïque	16
12. Soudan	16



30. Données sur les demandes

Données démographiques

Indiquez le nombre de candidats qui ont présenté une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de déclaration, dans chaque catégorie applicable.

Nombre total de personnes de sexe masculin	85
Nombre total de personnes de sexe féminin	238
Nombre total de personnes non binaires	0
Genre non communiqué	2
Total global	325

31. En ce qui concerne les demandes, vous avez reçu :

Recueillez-vous des données fondées sur la race?

Non

32. Recueillez-vous d'autres données identitaires ou démographiques?

Oui.

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le type : Âge/date de naissance, titre, adresse, circonscription électorale, sexe, citoyenneté, langue préférée, langues parlées secondaires et tertiaires, pays d'éducation/formation initiale, antécédents de travail.



33. Catégorie de candidats

Nombre de candidats qui, volontairement ou involontairement (en raison de demandes inactives et périmées), se sont retirés du processus d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

4

34. Veuillez indiquer le nombre total de candidats de l'Ontario qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour les catégories suivantes, le cas échéant :

Nombre de candidats	211
Nombre de candidats titulaires de permis/certifiés	207
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	3
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	1

35. Veuillez indiquer le nombre total de candidats des provinces et des territoires canadiens (à l'exception de l'Ontario) qui ont présenté une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, pour chacune des catégories suivantes, le cas échéant.

Nombre de candidats	16
Nombre de candidats titulaires de permis/certifiés	16
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	4
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	1



36. Veuillez indiquer le nombre total de candidats d'un certificat à l'autre (mobilité de la main-d'œuvre) qui ont présenté une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories, le cas échéant.

Nombre de candidats	46
Nombre de candidats titulaires de permis/certifiés	45
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	4
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	1

37. Veuillez indiquer le nombre total de candidats de juridictions internationales (à l'exclusion des États-Unis) qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, pour chaque catégorie, le cas échéant :

Nombre de candidats	50
Nombre de candidats titulaires de permis/certifiés	49
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	7
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	1



38. Veuillez indiquer le nombre total de candidats de plusieurs juridictions ou de juridictions non précisées qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories, le cas échéant.

Nombre de candidats	0
Nombre de candidats titulaires de permis/certifiés	0
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	0
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0

39. Veuillez indiquer le nombre total de candidats d'établissements d'enseignement postsecondaires canadiens agréés qui ont déposé une demande entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories, le cas échéant.

Nombre de candidats	222
Nombre de candidats titulaires de permis/certifiés	222
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	3
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	1



40. Veuillez indiquer le nombre total de candidats qui se sont réinscrits après s'être retirés du processus d'inscription entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 pour chacune des catégories, le cas échéant.

Nombre de candidats	1
Nombre de candidats titulaires de permis/certifiés	1
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier point de contact du candidat	4
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0

41. Veuillez fournir tout commentaire supplémentaire que vous pourriez avoir pour les questions 33 à 41.

L'expression « délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier point de contact avec le candidat » a été interprétée comme le moment entre le moment où le candidat paie ses frais d'inscription et le moment où le personnel d'inscription envoie l'avis d'approbation. Les candidats sont tenus de soumettre leurs documents justificatifs après avoir rempli la demande en ligne. Les candidats doivent soumettre leurs documents justificatifs dans un délai de 35 jours à compter de la date à laquelle ils soumettent leur demande en ligne.

L'expression « délai moyen de traitement de l'inscription dans les semaines suivant la réception de tous les documents requis » a été interprétée comme étant le moment entre le moment où un candidat soumet une demande dûment remplie (c.-à-d. le formulaire en ligne et tous les documents requis) et le moment où le personnel de l'inscription envoie l'avis d'approbation.

No 35. L'expression « candidats des provinces et des territoires canadiens (à l'exception de l'Ontario) » a été interprétée comme le nombre de candidats qui ont fait des études au Canada dans des provinces ou des



territoires autres que l'Ontario, mais n'inclut pas ceux qui ont présenté une demande à l'Ordre à titre de candidats à la mobilité de la main-d'œuvre.

En raison de la limitation de SurveyMonkey (n'acceptant pas les nombres avec décimales), le « temps moyen de traitement de la demande en semaines » des questions 34 à 40 a été arrondi au nombre entier le plus proche. Une représentation numérique plus précise est disponible ici.

No 34.

Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	3,1 semaines
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0,7 semaines

No 35.

Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	3,9 semaines
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0,7 semaines

No 36.

Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	4,4 semaines
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0,7 semaines



No 37.

Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	7,1 semaines
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0,6 semaines

No 39.

Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier contact avec le candidat	3,1 semaines
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0,6 semaines

No 40.

Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir du premier point de contact du candidat	3,9 semaines
Délai moyen de traitement de la demande en semaines à partir de la réception de tous les documents requis	0,3 semaines

42. Endroit où les candidats ont obtenu leur formation initiale.

Veillez indiquer le nombre total de candidats pour les 12 principaux pays ou endroits internationaux où les candidats ont obtenu leur formation initiale dans la profession ou le métier.



1. Philippines	21
2. Inde	13
3. Nigeria	3
4. Jamaïque	2
5. États-Unis	2
6. Iran	2
7. Chine	1
8. Éthiopie	1
9. Hong Kong	1
10. Iraq	1
11. Arabie Saoudite	1
12. Afrique du Sud	1

43. Délai de traitement

Au 31 décembre 2022, combien de permis/certificats complets votre organisation a-t-elle délivrés?

328



44. Veuillez indiquer le nombre total de candidats qui ont reçu un permis d'exercice complet ou une certification entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, selon les délais suivants.

0 à moins de 3 mois	328
3 mois à moins de 6 mois	
6 mois à moins de 12 mois	
12 mois à moins de 18 mois	
18 mois à moins de 24 mois	
24 mois et plus	

45. Âge des demandes actives

Au 31 décembre 2022, quel était le nombre total de demandes actives dans votre inventaire de cas?

17

46. Veuillez fournir une ventilation (et un total) des demandes actives en fonction de la durée (âge) pendant laquelle elles ont été ouvertes.

0 à moins de 3 mois	15
3 mois à moins de 6 mois	1
6 mois à moins de 12 mois	
12 mois à moins de 18 mois	1
18 mois à moins de 24 mois	
24 mois et plus	
Total	17



47. Autres permis/certificats d'inscription traités.

Veillez indiquer le nombre de candidats qui ont reçu une autre catégorie de permis* que votre organisation a traité au cours de l'année de déclaration (du 1er janvier au 31 décembre 2022). Entrez les données selon l'endroit où les candidats ont reçu leur formation initiale dans la profession, c'est-à-dire avant qu'on leur accorde l'usage du titre protégé ou du titre professionnel en Ontario.

***Une autre catégorie de permis ou de certificat permet à son titulaire de pratiquer avec des restrictions, mais des exigences supplémentaires doivent être satisfaites pour que le membre obtienne un permis ou un certificat complet.**

Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre international	0
Endroits multiples ou non indiqués	0
Total	0

48. Autres permis/certificats d'inscription traités

Veillez indiquer le nombre de demandes, s'il y a lieu, qui ont reçu un permis d'exercice ou un certificat d'urgence que votre organisation a traité au cours de l'année de déclaration (du 1er janvier au 31 décembre 2022). Entrez les données selon l'endroit où les candidats ont reçu leur formation initiale dans la profession, c'est-à-dire avant qu'on leur accorde l'usage du titre protégé ou du titre professionnel en Ontario.



Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre international	0
Endroits multiples ou non indiqués	0
Total	0

49. Autres permis/certificats d'inscription traités

Veillez indiquer le nombre de titulaires de permis ou de certificats provisoires ou d'autres catégories de titulaires de permis ou de certificats qui ont été entièrement titulaires d'un permis ou d'une certification par votre organisation, et qui ont été traités au cours de l'année de déclaration (du 1er janvier au 31 décembre 2022). Entrez les données selon l'endroit où les candidats ont reçu leur formation initiale dans la profession, c'est-à-dire avant qu'on leur accorde l'usage du titre protégé ou du titre professionnel en Ontario.

Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre international	2
Endroits multiples ou non indiqués	0
Total	2



50. Nombre d'examens et d'appels traités

Indiquez le nombre d'examens et d'appels que votre organisation a traités au cours de l'année de déclaration (du 1er janvier au 31 décembre 2022). Pour les candidats qui ont fait l'objet d'un examen interne ou qui ont été renvoyés à un comité statutaire de votre conseil d'administration, tel qu'un comité d'inscription. Entrez les données selon l'endroit où les candidats ont reçu leur formation initiale dans la profession, c'est-à-dire avant qu'on leur accorde l'usage du titre protégé ou du titre professionnel en Ontario.

Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre international	0
Endroits multiples ou non indiqués	0
Total	0

51. Indiquez le nombre d'examens et d'appels que votre organisation a traités au cours de l'année de déclaration (du 1er janvier au 31 décembre 2022). Pour les candidats qui ont lancé un appel d'une décision d'inscription. Entrez les données selon l'endroit où les candidats ont reçu leur formation initiale dans la profession, c'est-à-dire avant qu'on leur accorde l'usage du titre protégé ou du titre professionnel en Ontario.



Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre international	0
Endroits multiples ou non indiqués	0
Total	0

52. Indiquez le nombre d'examens et d'appels entendus au cours de l'année visée par le rapport (du 1er janvier au 31 décembre 2022). Entrez les données selon l'endroit où les candidats ont reçu leur formation initiale dans la profession, c'est-à-dire avant qu'on leur accorde l'usage du titre protégé ou du titre professionnel en Ontario.

Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre international	0
Endroits multiples ou non indiqués	0
Total	0

53. Indiquez le nombre de décisions d'inscription qui ont changé à la suite d'un appel ou d'un examen que votre organisation a traité au cours de l'année visée par le rapport (du 1er janvier au 31 décembre 2022). Entrez les données selon l'endroit où les candidats ont reçu leur formation initiale dans la profession, c'est-à-dire avant qu'on leur accorde l'usage du titre protégé ou du titre professionnel en Ontario.



Ontario	0
Autres provinces et territoires canadiens	0
Certificat à certificat (mobilité de la main-d'œuvre)	0
États-Unis	0
Autre international	0
Endroits multiples ou non indiqués	0
Total	0

54. Dressez la liste des trois principaux motifs d'appel (en pourcentage) d'une décision d'inscription

Aucun appel en 2022.

55. Indiquez les cinq principales raisons (en pourcentage) pour lesquelles vous n'avez pas délivré de permis/certification aux personnes formées à l'étranger

Tous les candidats formés à l'étranger ont été approuvés pour un permis.

56. Indiquez les cinq principales raisons (en pourcentage) pour lesquelles vous n'avez pas délivré de permis/certification à des diplômés canadiens

L'OTLMO comptait deux candidats formés au Canada (programme non agréé) dont les demandes ont été refusées par le comité d'inscription. Le Comité a déclaré qu'ils ne satisfaisaient pas aux exigences d'inscription, car il n'était pas clair si leur formation comprenait une formation théorique et clinique en



sciences de laboratoire médical (100 %), et qu'ils manquaient d'engagement actif dans la profession de TLM (100 %).

57. Veuillez fournir tout commentaire supplémentaire que vous pourriez avoir :

No 33. « ... volontairement ou involontairement (en raison de demandes inactives et périmées) retirées » a été interprété comme n'incluant pas ceux qui se sont vu refuser l'inscription par le comité d'inscription. En 2022, deux candidats se sont vu refuser l'inscription par le comité d'inscription.

No 42. Il y avait d'autres pays avec un candidat chacun. Il s'agissait notamment du Soudan et de la Suède.

No 44. l'expression « candidats qui ont obtenu un permis d'exercice ou une certification complet » a été interprétée comme signifiant l'obtention d'un permis d'exercice dans les délais prescrits après que tous les documents nécessaires ont été soumis à l'Ordre.

No 46. La demande ouverte depuis plus de 12 mois était le résultat de l'attente de documents du candidat. Le cas entre 3 et 6 mois était un cas du comité d'inscription qui nécessitait une correspondance approfondie avec le candidat.